

## **Jours fériés du mois de mai : Report des collectes et fermeture des déchèteries**

### **> Fermeture des déchèteries**

Pour rappel, les déchèteries sont fermées les jours fériés.

### **> Report des collectes**

« En cas de jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain à partir du jour férié jusqu'au samedi. »

#### **Collecte des déchets du lundi 1<sup>er</sup> mai (fête du travail) :**

- La collecte du lundi 1<sup>er</sup> mai sera reportée au mardi 2 mai,
- La collecte du mardi 2 mai sera reportée au mercredi 3 mai,
- La collecte du mercredi 3 mai sera reportée au jeudi 4 mai,
- La collecte du jeudi 4 mai sera reportée au vendredi 5 mai,
- La collecte du vendredi 5 mai, sera reportée au samedi 6 mai.

#### **Collecte des déchets du lundi 8 mai (victoire 1945) :**

- La collecte du lundi 8 mai sera reportée au mardi 9 mai,
- La collecte du mardi 9 mai sera reportée au mercredi 10 mai,
- La collecte du mercredi 10 mai sera reportée au jeudi 11 mai,
- La collecte du jeudi 11 mai sera reportée au vendredi 12 mai,
- La collecte du vendredi 12 mai, sera reportée au samedi 13 mai.

#### **Collecte des déchets du jeudi 18 mai (ascension) :**

- La collecte du jeudi 18 mai sera reportée au vendredi 19 mai,
- La collecte du vendredi 19 mai, sera reportée au samedi 20 mai.

#### **Collecte des déchets du lundi 29 mai (pentecôte) :**

- La collecte du lundi 29 mai sera reportée au mardi 30 mai,
- La collecte du mardi 30 mai sera reportée au mercredi 31 mai,
- La collecte du mercredi 31 mai sera reportée au jeudi 1<sup>er</sup> juin,
- La collecte du jeudi 1<sup>er</sup> juin sera reportée au vendredi 2 juin,
- La collecte du vendredi 2 juin, sera reportée au samedi 3 juin.

**Rappel des consignes de collecte :**

- ✓ Les collectes peuvent se faire en deux passages. Un premier passage pour les emballages recyclables et un second pour les ordures ménagères, ne rentrez pas vos bacs avant la fin du second passage.
- ✓ Les déchets ménagers non recyclables doivent être conditionnés en sacs fermés dans le bac à couvercle grenat.
- ✓ Les déchets recyclables doivent être conditionnés en vrac dans le bac à couvercle jaune.
- ✓ Sortez vos bacs la veille au soir sur le domaine public, poignées orientées vers la route !

**Retrouvez toutes les actualités relatives à la collecte des déchets  
sur le site internet de la Communauté de communes : [www.pays-loudunais.fr](http://www.pays-loudunais.fr)**  
Le Pôle Déchets reste à disposition pour tous renseignements : [pole.dechets@pays-loudunais.fr](mailto:pole.dechets@pays-loudunais.fr)